

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN
AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA REGION LAUSANNOISE

p.a. Greffe municipal – Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1 – 1030 Bussigny
Tél. 021 706 11 23

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2024
SUR LA GESTION 2023

Le Comité de gestion

En 2023, la composition du Comité de gestion du Fonds intercommunal de soutien aux Institutions culturelles de la Région lausannoise, cité ci-après sous «le Fonds», était la suivante :

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| ▪ M. Marc Zolliker, Président | Pully |
| ▪ Mme Claudine Wyssa, Vice-Présidente | Bussigny (jusqu'aux 20 mai 2023) |
| ▪ Mme Patricia Spack Isenrich | Bussigny (dès le 21 mai 2023) |
| ▪ M. Ihsan Kurt, Trésorier | Prilly |
| ▪ Mme Sylvie Pittet Blanchette | Ecublens |
| ▪ M. Alain Amy | Lutry |
| ▪ M. Philippe Somsy | Le Mont-sur-Lausanne |

Le 20 mai 2023, Mme Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny et Vice-Présidente du Fonds, a décidé de mettre un terme à sa carrière politique. Aussi, elle a été remplacée par Mme Patricia Spack Isenrich, Syndique de Bussigny au sein du Comité de gestion.

Lors de sa séance du 21 décembre 2023, le Comité de gestion a redistribué les rôles entre ses membres est a nommé :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| ▪ M. Marc Zolliker | Président |
| ▪ M. Philippe Somsy | Vice-Président |
| ▪ Mme Patricia Spack Isenrich | Trésorière |

La Convention

Ensuite de la décision de la Commune de Prilly, du 6 mars 2023, de se départir de la gestion administrative du Fonds, le Comité de gestion a décidé d'adapter les articles 5 et 10 de la Convention comme suit :

Article 5 : Comité de gestion (ci-après le Comité)

Le Comité désigne la commune chargée de la gestion administrative du Fonds au sens de l'art. 10.

Article 10 : Comptes

La gestion administrative du Fonds est assumée par l'une des six communes représentées au sein du Comité de gestion. Le Fonds, déposé entre les mains de cette commune, dispose d'une comptabilité distincte.

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre de chaque année.

La commune chargée de la gestion administrative du Fonds s'engage à fournir, aux Municipalités ainsi qu'aux Commissions de gestion des Communes membres, toutes explications et justifications en relation avec la gestion administrative du Fonds.

L'assemblée générale du 7 juin 2023 a nommé la Commune de Bussigny en tant que commune dépositaire du Fonds.

Les communes membres

En 2023, le Fonds a pu compter sur le soutien de 19 communes membres, soit Pully, Bussigny-près-Lausanne, Prilly, Ecublens, Lutry, Le Mont-sur-Lausanne, Assens, Belmont-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Echandens, Epalinges, Froideville, Jouxens-Mézery, Paudex, Préverenges, Renens, Romanel-sur-Lausanne et St-Sulpice. Il a en outre bénéficié du don de 2 communes alliées qui n'ont pas signé la convention, à savoir, Chavannes-près-Renens, et Savigny.

A noter la démission de la Commune de Préverenges avec effet au 31 décembre 2023.

Représentation du Fonds au sein des conseils de fondation des institutions

La Municipalité de Lausanne a nommé les représentants du Fonds suivants au sein des conseils des institutions pour la législature 2021-2026 :

- Mme Claudine Wyssa au sein du Conseil de la Fondation de l'Orchestre de chambres de Lausanne jusqu'aux 20 mai 2023, puis remplacée par Mme Spack Isenrich.
- Mme Sylvie Pittet Blanchette au sein du Conseil de la Fondation pour l'art dramatique ;
- M. Ihsan Kurt au sein du Conseil de la Fondation pour l'art musical, lyrique et chorégraphique ;
- M. Marc Zolliker au sein du Conseil de la Fondation du Béjart Ballet Lausanne.

Séances du Comité de gestion

En 2023, le Comité s'est réuni à deux reprises, le 16 mars à Ecublens et le 21 décembre au Mont-sur-Lausanne.

Assemblée générale

L'assemblée générale 2023 s'est tenue le 7 juin, à l'Opéra de Lausanne. A l'issue de la séance les participantes et participants ont été invités par la Direction de l'Opéra à prendre part au cocktail dînatoire et ont pu assister à l'Opéra Norma, de Vincenzo Bellini

Secrétariat

La gestion administrative du Fonds est assumée par Mme Christine Keberlé Joyet, Secrétaire municipale adjointe à la Commune de Bussigny.

Subventions aux Institutions et résumé des comptes

Lors de l'AG, l'assemblée a accepté à l'unanimité de verser aux 4 institutions les mêmes subventions que pour les années précédentes, à savoir :

		<u>2023</u>		<u>2022</u>
➤ Béjart Ballet Lausanne :	CHF	170'000.-	CHF	170'000.-
➤ Théâtre de Vidy-Lausanne :	CHF	255'000.-	CHF	255'000.-
➤ Orchestre de Chambre de Lausanne :	CHF	170'000.-	CHF	170'000.-
➤ Opéra de Lausanne :	CHF	255'000.-	CHF	255'000.-
TOTAL	CHF	850'000.-	CHF	850'000.-

En résumé, le montant total des subventions allouées en 2023 aux institutions se sont élevées à CHF 850'000.-. Les subventions versées par les communes se montaient à CHF 853'187.- soit une baisse de CHF 13'308.- par rapport à l'année précédente (CHF 866'495.- en 2022). La décision de deux communes de diminuer de moitiés leur subvention, avec une démission à la clé pour l'une d'entre-elle, explique cette malheureuse diminution. Le bilan au 31 décembre 2023 s'est soldé sur une perte de CHF 1'419.60, portant le capital au 31 décembre 2023 à CHF 33'162.69.

Pour information, le budget 2023 de la Ville de Lausanne pour ces 4 institutions se montait à CHF 25'502'700.-. Idéalement, selon la Convention, la quote-part des communes devrait atteindre le 10% de cette somme, soit CHF 2'550'270.- (CHF 14.39 par habitant).

Restitution de l'excédent des subventions aux entités subventionnaires

L'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) a présenté une demande de décision quant à la restitution de l'excédent de subvention RHT perçues pour l'exercice 2020/2021 et s'élevant à quelque CHF 5'200.-.

Pour rappel, les organismes ayant bénéficiés d'aides financières étatiques dans le cadre de la crise sanitaire se doivent de rembourser l'excédent de subvention aux entités subventionnaires en cas de comptes bénéficiaires (ordonnance COVID-19 culture).

A l'instar des années précédentes, le Comité de gestion a décidé de ne pas réclamer cet excédent de bénéfice.

Carte Cultissime

Le nombre de cartes émises en 2023 se monte à 2'257 (4'339 nouvelles cartes émises en 2022), soit un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre de places achetées par le biais de la carte a augmenté puisqu'il ne s'élève pour 2023 à 353 (228 en 2022).

Fonds intercommunal de soutien
aux institutions culturelles de la région lausannoise
Le Président : La Trésorière :

M. Zolliker

P. Spack Isenrich